

3. PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES

Plan Local d'Urbanisme approuvé par délibération du Conseil Municipal en date du 2 juillet 2013

Modification n° 1 approuvée par délibération du Conseil Municipal en date du 7 Novembre 2017



INTRODUCTION

Le **Projet d'Aménagement et de Développement Durables** constitue l'une des pièces essentielles du PLU : il présente les orientations d'urbanisme et d'aménagement retenues pour conduire l'évolution du territoire communal sur les quinze prochaines années. Il fait l'articulation entre, d'une part, le diagnostic à partir duquel un certain nombre d'enseignements ont été identifiés et, d'autre part, le zonage et le dispositif réglementaire du PLU. Ce document est complété par des orientations d'aménagement et de programmation, qui constituent des zooms sur les principaux secteurs de projets.

Le contenu du PADD a été établi sur les bases suivantes :

- **La prise en compte du diagnostic**, des enseignements et des grandes problématiques auxquels le PLU s'efforce d'apporter des réponses.
- **La réflexion des habitants** qui est venue alimenter le travail de diagnostic, notamment à l'occasion du questionnaire réalisé en collaboration des services de la ville puis distribué dans chacun des foyers pierrelaysiens. Ce questionnaire était ouvert sur l'ensemble des sujets et thématiques traités dans le PLU. Dans la continuité de ces retours, chaque questionnaire a été analysé de façon à dégager les enseignements et enjeux pour la commune soulevés par les habitants, permettant ainsi de compléter le travail technique (diagnostic). L'analyse précise des questionnaires a été exposée lors d'une première réunion publique, à laquelle tous les Pierrelaysiens étaient conviés et ont pu s'exprimer.

Une deuxième réunion publique a été organisée afin de présenter à la population locale le diagnostic de la commune et les grandes lignes du PADD. Cette réunion de concertation a notamment permis de recueillir les avis des Pierrelaysiens sur les grandes orientations constituant le projet de territoire de Pierrelaye à l'horizon 2025.

« Définir aujourd'hui le Pierrelaye de demain »

Depuis plusieurs décennies, le visage de Pierrelaye évolue et se redessine en douceur, porté par des projets qui permettent à la population de s'installer, de vivre et de s'épanouir (logements, activités économiques, équipements de loisirs et socioculturels...) tout en préservant ce qui fait l'identité de la commune, notamment le caractère rural du centre-ville ainsi que les espaces naturels et agricoles.

Loin d'être figée, Pierrelaye est en 2013 à l'aube d'une époque nouvelle, celle d'un développement réfléchi de la commune, avec pour ambition de répondre aux besoins à la fois des habitants actuels et des personnes souhaitant s'installer et participer à l'essor de la commune.

Dans la perspective d'une augmentation maîtrisée de la population de Pierrelaye autour de 10 000 habitants à l'horizon 2025, il convient de mettre en œuvre les conditions permettant à la fois de préserver et de conforter les atouts de la ville, tout en favorisant les évolutions nécessaires notamment sous la forme d'opérations de requalification urbaine ainsi que l'ouverture à l'urbanisation de quelques secteurs stratégiques.

Le projet de territoire répond ainsi à un double objectif de préservation et d'évolution, en déclinant deux types d'orientations : des orientations protectrices et des orientations de projet.

Ce document est défini pour conduire l'évolution de Pierrelaye à l'horizon 2025 en termes de logements, de démographie, d'activités économiques, de déplacements, d'équipements, d'environnement. Il s'agit d'élaborer un projet de ville dans une démarche globale, s'inscrivant dans les grands enjeux de développement des territoires intercommunaux et régionaux.

Ce projet de territoire vise à :

- Conforter les atouts de la ville en matière de cadre de vie, d'environnement et de paysage urbain
- Améliorer le fonctionnement de la ville au niveau des déplacements et de l'organisation des fonctions urbaines (entre habitat et activités)
- Porter un développement urbain réfléchi et mettre en œuvre des projets de requalification urbaine dans les secteurs mutables et stratégiques
- Permettre une évolution maîtrisée de la population vers le seuil de 10 000 habitants, tout en anticipant les besoins pour la population à venir
- Favoriser le développement économique et la création d'emplois adaptés aux caractéristiques du territoire

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables de la commune de Pierrelaye se développe sur un projet de territoire conçu en plusieurs temps de projets.

Ce projet de territoire s'articule autour de trois pôles d'aménagements :

1. le centre-ville / gare et son développement
2. la frange Sud de la ville, entre la RD 14 et l'autoroute A 15
3. un pôle à l'Est de la commune, rattaché à la gare de Montigny – Beauchamp

Le projet de territoire porte également sur les enjeux économiques, à travers la confortation et le développement des sites dédiés aux activités.

Il s'agit par ailleurs d'intégrer dans cette réflexion globale le projet de constitution d'une forêt dans la plaine de Pierrelaye – Bessancourt. Ce projet va générer un espace de franges qui n'assure pas la pérennité agricole, son devenir doit ainsi être intégré au projet de territoire.

Le diagnostic de la commune - et les enseignements qui en découlent - a permis de définir un certain nombre d'enjeux de territoire portés sur plusieurs pôles aux spécificités urbaines particulières :

1. autour du pôle centre-ville / gare :

➤ *s'appuyer sur l'identité rurale, fil rouge de la démarche de revalorisation du bâti ancien et des espaces publics*

La commune de Pierrelaye présente un caractère rural marqué, particulièrement dans le centre-ville, qu'il convient de préserver et de revaloriser. Bien qu'il présente une architecture intéressante, composé de nombreux corps de ferme anciens rappelant le passé agricole de la ville, le centre-ville mérite une réflexion globale sur la requalification et la réhabilitation du bâti ancien sous utilisé en lien avec la requalification des espaces publics.

Cette démarche permettra de proposer de nouveaux logements, de qualité esthétique et fonctionnelle, tout en conservant les éléments architecturaux qui donnent au centre-ville son caractère rural : la réhabilitation du bâti ancien dans le centre-ville doit permettre la réalisation d'une centaine de nouveaux logements.

La requalification des espaces publics est nécessaire afin de faciliter la circulation des véhicules de toutes sortes, et notamment organiser un système de partage des voies structurantes entre les véhicules motorisés, les cycles et les piétons. A ce titre, le centre-ville comporte de nombreuses petites sentes piétonnes formant un réseau incomplet, qu'il convient d'organiser pour proposer et encourager les habitants à se déplacer sous d'autres formes que la voiture particulière.

➤ ***affirmer le secteur gare comme un pôle de centralité urbaine (valorisation des terrains mutables, mixité fonctionnelle, requalification des espaces publics)***

Véritable entrée de ville et lieu de passage obligé de nombreux Pierrelaysiens et habitants d'autres communes, le secteur gare, intégré géographiquement dans le centre-ville, reste peu connecté avec son cœur de vie (rue Victor Hugo, rue Georges Boucher, rue Léon Pelouse). Les abords de la gare présentent des opportunités foncières, sous la forme de terrains libres et de bâtiments ou hangars sous utilisés, qui peuvent faire l'objet d'une opération globale d'aménagement afin de développer le secteur gare. Ce projet répondrait par ailleurs à la démarche générale de densification autour des gares : environ 100 logements peuvent être créés dans le cadre de la réalisation de cette opération de revalorisation.

Il s'agit également de repenser les espaces publics aux abords de la gare, qui laissent une place exclusive à la voiture, dans le but d'ouvrir véritablement le secteur gare sur le reste de la ville et particulièrement de faciliter les liaisons douces avec le cœur de ville.

La valorisation des espaces publics aux abords de la gare s'intègre plus largement dans la démarche de qualification de l'entrée de ville « gare ». Cette entrée de ville, bien que particulière par ses caractéristiques géographiques et fonctionnelles, doit connaître un traitement et une réflexion aussi importante que les entrées de ville « routières ». Elle correspond effectivement au lieu d'entrée dans la ville de nombreuses personnes, pour la majorité des habitants venant de Paris ou de Cergy.

➤ ***dynamiser et améliorer son attractivité commerciale***

L'activité commerciale en centre-ville, aujourd'hui en difficulté, doit retrouver un certain dynamisme ce qui passe par l'attractivité d'une nouvelle clientèle et la facilité pour cette clientèle d'accéder à ces commerces. Le renouveau de l'activité commerciale à Pierrelaye n'est donc pas une simple question de manque de diversité de l'offre commerciale, il est tout aussi important de permettre à la population d'accéder à ces commerces sans difficulté. Le réaménagement et la revalorisation des espaces publics doivent aller dans ce sens. Il conviendra également d'aménager de nouvelles liaisons douces nord-sud entre le futur quartier du Bocquet et ce cœur de ville, de façon à encourager les futurs habitants de ce quartier à fréquenter les commerces du centre-ville et plus globalement à proposer une alternative à la voiture en matière de déplacements courts à l'échelle du centre-ville.

Dans la continuité des efforts portés sur certains commerces, le réaménagement des espaces publics doit se faire en complément d'une valorisation des façades commerciales et des dispositifs d'enseignes afin de rendre plus visibles et plus attractifs les commerces de la ville.

➤ **renforcer le cœur de ville par un développement de l'urbanisation sur ses franges**

- Le futur quartier du Bocquet (prolongement du tissu urbain existant au nord de la ville, entre la rue de Bessancourt et la rue d'Epluches)

Ce futur quartier, d'une superficie d'environ 10 hectares, figure en tant que zone d'urbanisation future dans le document d'urbanisme actuellement en vigueur. L'urbanisation de ce futur quartier, situé en continuité du tissu de centre-ville, constitue le développement naturel de la ville, en lien direct avec le centre-ville. Ce lien se traduira notamment par l'aménagement de liaisons douces structurantes à destination du cœur de ville, à savoir la création de sentes nord – sud.

Sur les 10 hectares qui composent le futur quartier du Bocquet, environ 6 000 mètres carrés sera consacré à la réalisation d'un équipement scolaire (groupe scolaire et cuisine centrale) et le reste est dédié à l'habitat. Il est envisagé de réaliser 350 logements dans ce futur quartier, soit environ 40 logements à l'hectare. Les formes bâties seront diversifiées, avec à la fois des maisons individuelles et des petits collectifs allant jusqu'au R+2 et R+3, afin de répondre au mieux à la demande des personnes souhaitant se loger à Pierrelaye.

- secteur situé au niveau de l'entrée de ville Est à l'angle des rues Paul Eluard et Victor Hugo

Ce secteur de 1,1 hectare est situé dans le prolongement du quartier des Deux Ormes. La destination de ce secteur est tournée vers l'habitat. Dans un souci de cohérence urbaine et de continuité des formes bâties, notamment par rapport au quartier des Deux Ormes, le site pourra accueillir 30 à 40 logements.

2. L'émergence de deux autres pôles d'urbanisation future :

a. une démarche globale d'aménagement et de valorisation des franges Sud de la ville, entre la RD 14 et l'autoroute A 15 :

➤ **valoriser l'image d'entrée de ville de la RD 14 et assurer la qualité de la liaison sur l'ensemble de son linéaire**

La RD 14 se positionne comme l'axe structurant de Pierrelaye. Cet axe, très routier, nécessite une importante réflexion dans le cadre de sa réelle intégration au sein du tissu urbain environnant, de la sécurisation des piétons et de la limitation de la vitesse de véhicules.

Parallèlement au travail de requalification de la RD 14 en cours qui comporte l'objectif de reconversion de cet axe en un boulevard urbain, il convient de valoriser l'entrée de ville Est de cet axe, qui offre d'autant plus une perspective visuelle importante sur le linéaire de la RD 14 et le reste de la ville.

Il paraît notamment nécessaire de recomposer les espaces publics afin de bénéficier d'une entrée de ville paysagère de qualité, restreindre l'affichage publicitaire en bordure de voie, réduire l'aspect routier en laissant plus de place aux piétons (des traversées piétonnes plus nombreuses et mieux sécurisées) et plus généralement développer sur cet axe les modes de déplacements doux.

➤ **favoriser la restructuration du tissu urbain de part et d'autre de la RD 14, particulièrement entre le chemin des Glaises et la rue Clémenceau**

Il s'agit de porter une attention particulière sur le bâti implanté de part et d'autre de la RD 14, qui doit être repensé et réorganisé. Ceci passe notamment par l'évaluation du potentiel de réhabilitation et de restructuration des bâtiments et locaux d'activités, de manière à développer une cohérence bâtie et une qualité urbaine générale. Les logements doivent demain bénéficier d'un environnement ayant pris en compte les problèmes de nuisances, autant celles liées à la route que celles induites par les activités.

La restructuration du tissu urbain de part et d'autre de la RD 14 doit particulièrement être portée entre le chemin des Glaises et la rue Clémenceau qui, au vu de sa localisation géographique et du projet de nouvelle unité urbaine sur les espaces délaissés en fond de rue, devient un secteur d'enjeux au croisement de la RD 14 et de la RD 191.

➤ ***maîtriser l'urbanisation par l'aménagement d'une nouvelle unité urbaine sur les espaces délaissés (entre la zone urbanisée et l'autoroute A 15) qui ne sont pas en capacité d'accueillir de façon pérenne l'activité agricole***

Dans le cadre de l'aménagement et de la valorisation des franges Sud de la ville, associé à la volonté municipale de maîtriser l'urbanisation sur les espaces délaissés entre la RD 14 et l'autoroute A 15, il est envisagé de réaliser une nouvelle unité urbaine sur un secteur s'étendant entre le chemin des Glaises et la rue Clémenceau.

L'aménagement de cette nouvelle unité urbaine devra faire l'objet d'une grande attention et la question des nuisances sera abordée et traitée en conséquence.

- b. la prévision de réaliser, à échéance plus lointaine, un quartier rattaché à la gare de Montigny – Beauchamp, en limite de la commune de Montigny-lès-Cormeilles :

Au même titre que le projet d'aménagement d'une nouvelle unité urbaine sur les franges Sud de la ville, il est envisagé de réaliser un nouveau quartier mixte à l'extrémité Est du territoire communal, rattaché à la gare de Montigny – Beauchamp. Ce projet répond à la démarche générale de densification autour des gares, et s'inscrit dans la réflexion liée à la création de la forêt.

Dans le détail, ce nouveau quartier sera en majorité constitué de logements. Il devra également comporter des équipements qui accompagneront l'augmentation de population prévue, notamment des équipements scolaires. Des activités pourront également être implantées, de préférence axées sur des bureaux. L'aménagement de ce secteur devra être étudié de pair avec la création de sentes douces à destination de la gare de Montigny – Beauchamp. Une liaison douce pourra aussi être réalisée de façon à relier ce nouveau quartier avec la ville de Pierrelaye.

Au-delà de ces pôles aux spécificités urbaines propres, il s'agit d'encadrer et de maîtriser l'évolution des quartiers pavillonnaires afin de leur conserver leurs caractéristiques.

De nombreux quartiers sont constitués d'habitat de type maisons individuelles. Le PADD fixe plusieurs orientations pour ces secteurs :

- préserver les quartiers constitués de la ville dans leurs composantes actuelles ;
- rendre possible les évolutions mesurées du bâti existant, adaptées aux attentes et aux besoins des habitants.

Une attention particulière sera portée sur le quartier du Drain, qui présente des terrains de superficie importante, supérieure à celles des autres quartiers pavillonnaires de la ville. Il sera rendu possible, dans le quartier du Drain, une légère évolution du bâti sans toutefois dénaturer son caractère paysager qui rend ce quartier unique à l'échelle de Pierrelaye.

Il convient par ailleurs d'intégrer la question du handicap dans ce projet de territoire, les outils réglementaires ne pouvant proposer une réponse efficace pour les habitants contraints par une mobilité réduite. Ainsi, en réponse à la loi dite Handicap du 11 février 2005 et dans l'objectif de faciliter les déplacements des personnes à mobilité réduite au sein de leur logement (particulièrement en rez-de-chaussée), il est rendu possible tous les aménagements liés au handicap.

Le projet de territoire porte également sur les enjeux économiques, à travers la confortation et le développement des sites dédiés aux activités :

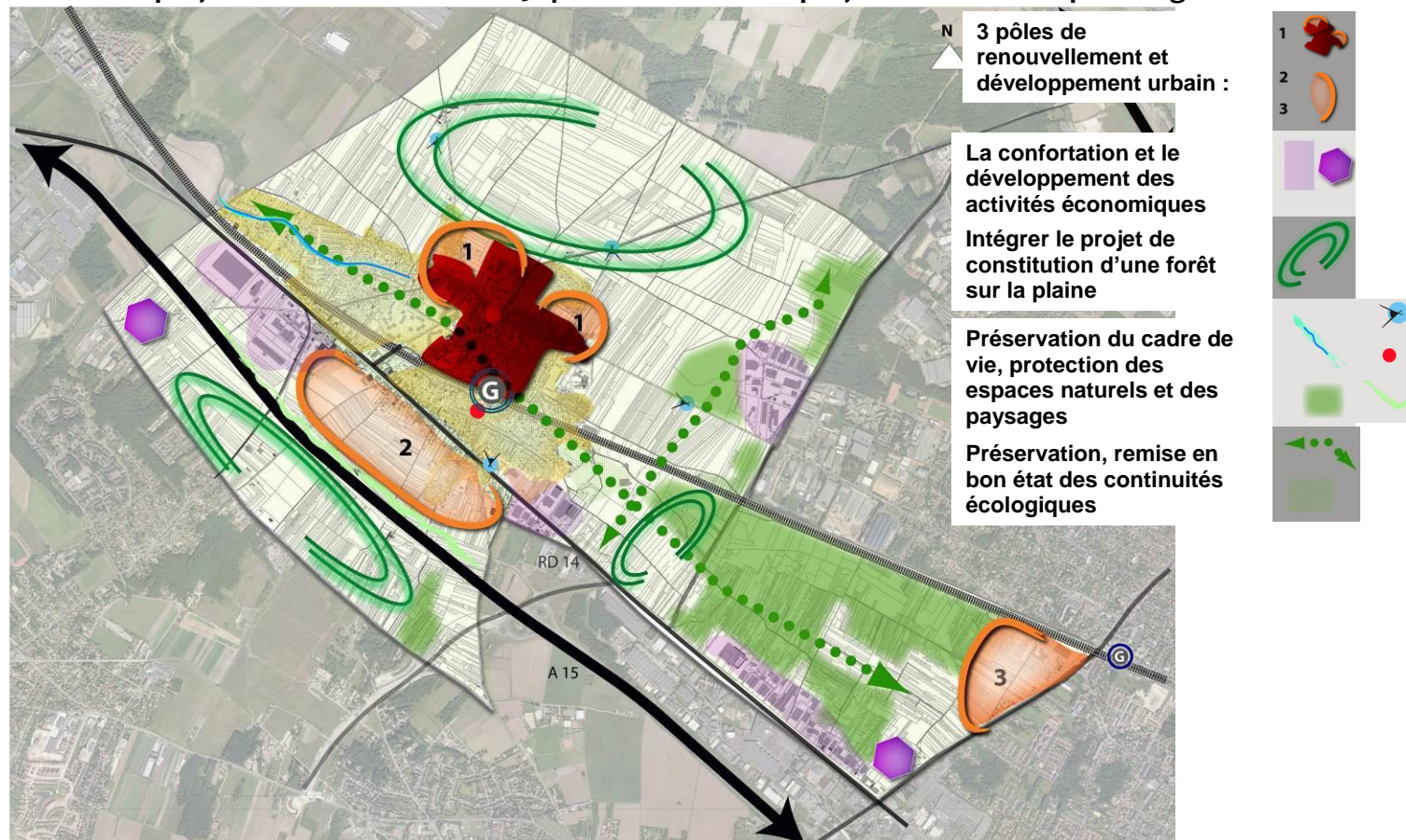
L'une des spécificités de Pierrelaye est de comporter quatre zones d'activités économiques, qui accueillent la majorité des emplois présents dans la commune. Pierrelaye est donc génératrice de nombreux emplois, occupés par des actifs résidant pour beaucoup à l'extérieur de la commune. Ces zones d'activités accueillant des entreprises diverses et n'ayant pas la même ancienneté de réalisation, il est naturel d'indiquer des orientations spécifiques par zone d'activité.

D'autre part, il s'agit de développer les sites dédiés aux activités par la réalisation à échéance plus lointaine d'une zone d'activité à l'extrémité Ouest du territoire, à la convergence de l'autoroute A 15 et de la future autoroute A 104.

Le projet d'autoroute A 104 doit également être apprécié au regard des nuisances sonores que cette autoroute impliquera, en particulier pour les riverains du quartier du Drain

Les orientations générales

Carte 1: Un projet urbain à échéance 2025 qui s'inscrit dans un projet de territoire à plus long terme



Ce projet de territoire s'articule autour de trois pôles d'aménagement :

- le centre-ville / gare et son développement
- la frange Sud de la ville, entre la RD 14 et l'autoroute A 15
- un pôle à l'Est de la commune, rattaché à la gare de Montigny – Beauchamp

Il porte également sur les enjeux économiques à travers la confortation et le développement des sites dédiés aux activités économiques.

Il s'agit, par ailleurs, d'intégrer dans cette réflexion globale le projet de constitution d'une forêt dans la Plaine de Pierrelaye – Bessancourt. Ce projet va générer un espace de franges qui n'assure pas la pérennité agricole, son devenir doit être intégré au projet de territoire.

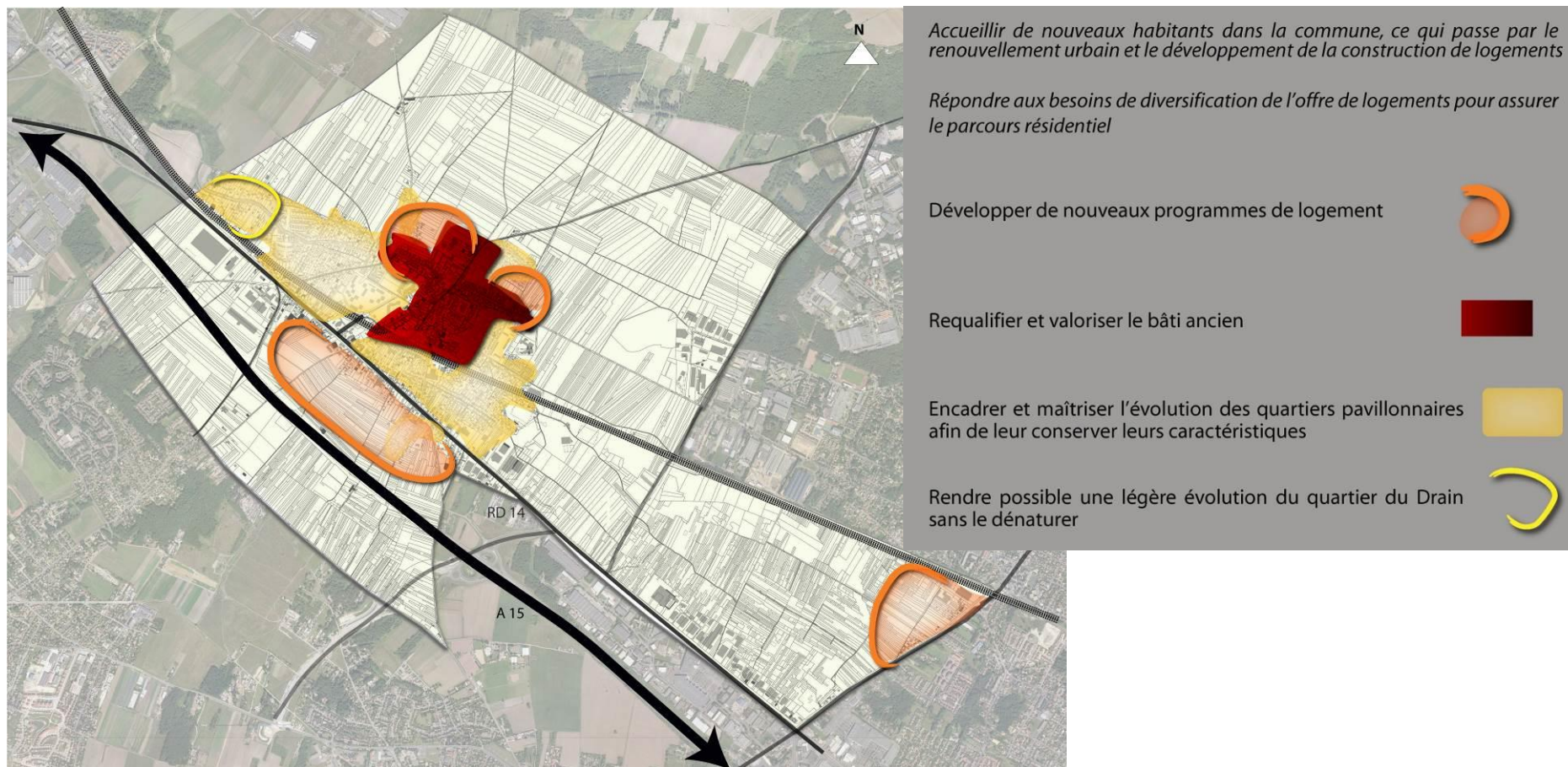
Dans le cadre de la préservation du cadre de vie ainsi que la protection des espaces naturels et des paysages, il convient notamment de :

- préserver les zones humides pour leur caractère écologique
- préserver et valoriser les vues et perspectives intéressantes depuis les quartiers en coteau et les points hauts de la plaine
- conserver les signaux visuels (les cheminées de l'usine de traitement des eaux de la ville de Paris, le clocher de l'église)
- protéger les espaces boisés de la commune qui participent à son identité
- aménager une frange paysagère en bordure de l'autoroute A 15

Dans le cadre de la préservation / remise en état des continuités écologiques, il s'agit de :

- préserver et conforter la trame verte et bleue existante (parcs et jardins, alignements d'arbres, cœurs d'îlots, ru de Liesse...)
- prendre en compte les risques existants (mouvements de terrain, anciennes cavités souterraines, sites et sols potentiellement pollués) dans les aménagements futurs à l'intérieur des zones urbaines et dans les zones d'urbanisation future

Carte 2 : Un projet de territoire qui se décline par secteur → *habitat*



Concernant l'habitat, plusieurs secteurs d'urbanisation et de renouvellement / requalification urbaine ont été identifiés ; il s'agit d'inscrire et de programmer la réalisation des projets associés à chacun de ces secteurs en plusieurs temps, selon les priorités d'aménagement et les besoins identifiés.

1. le pôle centre-ville / gare :

- s'appuyer sur l'identité rurale, fil rouge de la démarche de revalorisation du bâti ancien et des espaces publics
- affirmer le secteur gare comme un pôle de centralité urbaine (valorisation des terrains mutables, mixité fonctionnelle, requalification des espaces publics)
- dynamiser et améliorer son attractivité commerciale
- aménager les secteurs d'urbanisation future identifiés dans le document d'urbanisme actuellement en vigueur (futur quartier du Bocquet ; secteur situé au niveau de l'entrée de ville Est à l'angle des rues Paul Eluard et Victor Hugo)

2. l'émergence de deux nouveaux secteurs d'urbanisation à échéance plus lointaine :

a. les franges Sud de la ville, entre la RD 14 et l'autoroute A 15

- valoriser l'image d'entrée de ville de la RD 14 et assurer la qualité de la liaison sur l'ensemble de son linéaire
- favoriser la restructuration du tissu urbain de part et d'autre de la RD 14, particulièrement entre le chemin des Glaises et la rue Clémenceau
- maîtriser l'urbanisation par l'aménagement d'une nouvelle unité urbaine sur les espaces délaissés (entre la zone urbanisée en l'autoroute A 15) qui ne sont pas en capacité d'accueillir de façon pérenne l'activité agricole

b. le secteur rattaché à la gare de Montigny – Beauchamp

Ce secteur est éloigné du cœur de ville de Pierrelaye, mais sa proximité immédiate de la gare de Montigny - Beauchamp en fait un site de projet potentiel au titre de la densification urbaine autour des gares.

En complément de ces secteurs de projets et durant la période effective du PLU, il conviendra d'encadrer et de maîtriser l'évolution des quartiers pavillonnaires afin de leur conserver leurs caractéristiques. Il sera rendu possible une évolution légèrement plus marquée du quartier du Drain, sans toutefois le dénaturer.

Concernant la question du handicap, il s'agit de rendre possible – pour les logements – tous types d'aménagements afin de faciliter les accès et les déplacements des personnes à mobilité réduite au sein du logement qu'elles occupent.

Carte 3 : Un projet de territoire qui se décline par secteur → *développement économique, commerces, communications numériques*



Développement économique

Faciliter l'implantation des entreprises en prenant en compte la diversité du tissu d'activités

Maintenir le tissu artisanal

Accompagner la réalisation de zones d'activités
Permettre l'implantation d'activités économiques et de bureaux dans les secteurs de développement



Équipement commercial

Donner de l'attractivité au centre-ville et favoriser son dynamisme

Soutenir une offre complémentaire aux abords de la RD 14



Communications numériques

Renforcer l'accessibilité de la commune au réseau haut débit

Au sujet du développement économique, il convient de :

- faciliter l'implantation des entreprises dans un respect de l'environnement et des objectifs de développement durable, en prenant en compte la diversité du tissu d'activités :
 - encourager les travaux de requalification et de recomposition urbaine de la zone d'activités des Petites Vignes

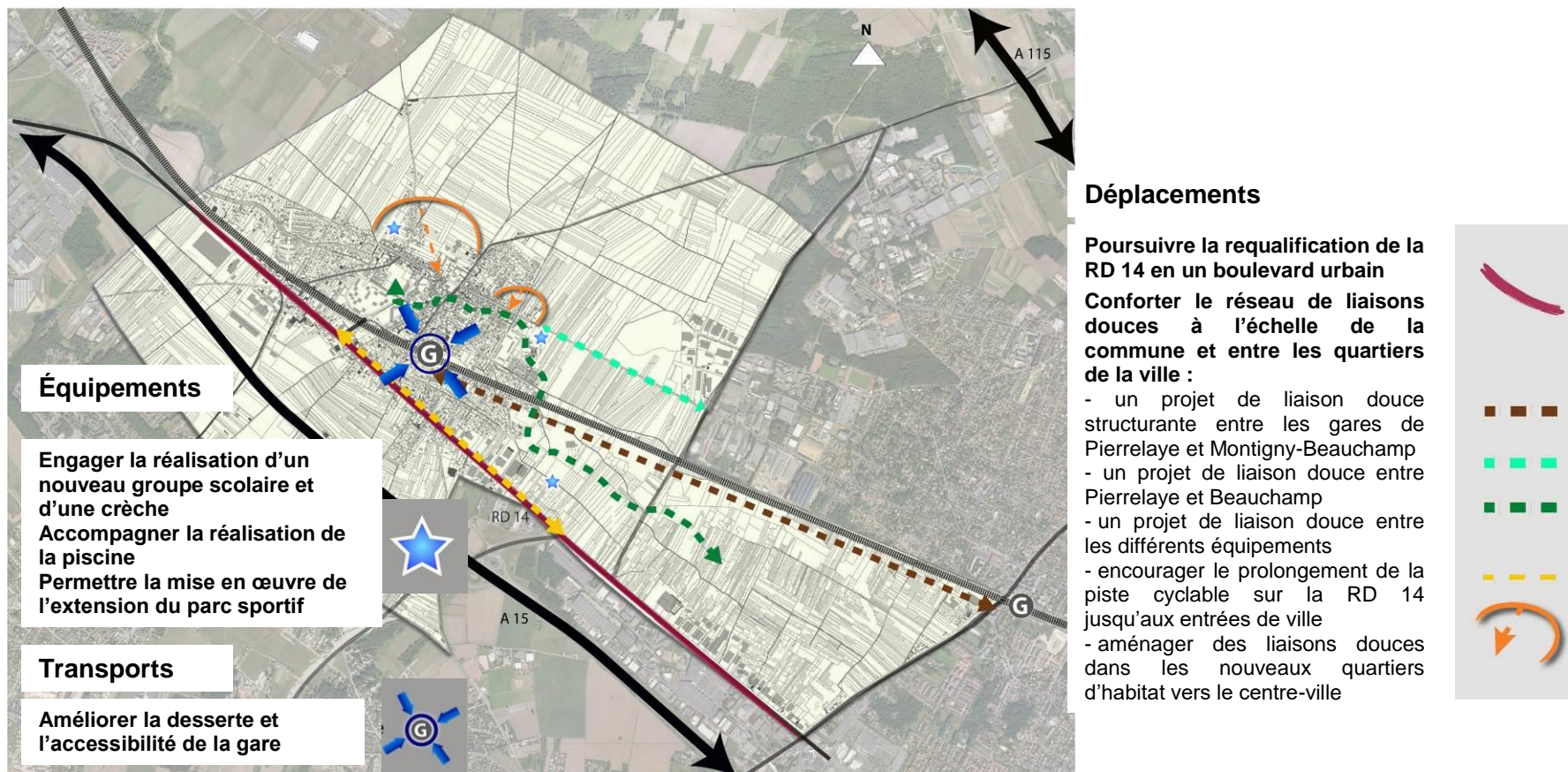
- assurer le bon entretien et une meilleure cohérence bâtie de la zone d'activités des Marcots
- conforter le dynamisme des zones d'activités récentes (Les Primevères et Ouest)
- maintenir et accompagner le tissu artisanal, diversifié à Pierrelaye
- développer l'emploi en adéquation avec le profil des salariés pierrelaysiens (particulièrement les employés et les professions intermédiaires), pour limiter les déplacements domicile-travail
- accompagner la réalisation de zones d'activités dans le cadre de la réflexion globale portée sur le devenir des espaces délaissés de part et d'autre de l'autoroute A 15
- permettre l'implantation d'activités économiques et de bureaux dans les secteurs de développement

En ce qui concerne l'équipement commercial, il s'agit de :

- donner de l'attractivité au centre-ville et renforcer la visibilité des commerces afin de favoriser son dynamisme commercial
- soutenir une offre commerciale des abords de la RD 14 complémentaire à celle proposée dans le centre-ville : l'offre commerciale proposée le long de la RD 14 ne doit pas porter concurrence à l'offre existante dans le centre-ville, ceci dans une perspective de pérennisation et de dynamisation des commerces

Dans le cadre des communications numériques, il faut encourager le renforcement de l'accessibilité de la commune au réseau haut débit ainsi qu'à la fibre optique, particulièrement dans les secteurs (actuels et futurs) accueillant des activités et des emplois (zones d'activités en bordure de la RD 14, centre-ville...).

Carte 4 : Un projet de territoire qui se décline par secteur → équipements, transports, déplacements



En termes d'équipements, il convient de :

- conforter le niveau d'équipement en cohérence avec les besoins actuels et futurs des Pierrelaysiens, particulièrement en fonction de l'objectif démographique, des perspectives de construction et du rythme de réalisation fixés
- engager la réalisation d'un nouveau groupe scolaire, dans le cadre de l'aménagement du futur quartier du Bocquet

- accompagner la réalisation de la piscine
- permettre la mise en œuvre de l'extension du parc sportif afin de pouvoir aménager un terrain de football.

En termes de transports, il s'agit de :

- améliorer la desserte et l'accessibilité de la gare de Pierrelaye (piéton, transports en commun, stationnement)
- conforter la politique de stationnement engagée par la ville, notamment dans le centre-ville et dans le secteur de la gare
- soutenir la création d'une offre de transports qui réponde aux besoins des Pierrelaysiens en termes de fréquence et d'amplitude horaire
- encourager la réalisation des projets de transports d'intérêt régional
 - la ligne « Villetaneuse – Cergy »
 - le tramway T2 « Bezons – Herblay »
- prendre en compte le projet d'autoroute A 104 en limite ouest du territoire communal pour les projets et aménagements futurs et en termes de nuisances sonores que ce projet induira pour les riverains du quartier du Drain.

En termes de déplacements, il convient de :

- poursuivre la requalification de la RD 14 en un boulevard urbain
- conforter le réseau de liaisons douces à l'échelle de la commune et entre les quartiers de la ville :
 - un projet de liaison douce structurante entre les gares de Pierrelaye et Montigny-Beauchamp
 - un projet de liaison douce entre les différents équipements
 - encourager le prolongement de la piste cyclable sur la RD 14 jusqu'aux entrées de ville
 - aménager des liaisons douces dans les nouveaux quartiers d'habitat vers le centre-ville